

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 Mars à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mesdames BORDIER, FOUGERES, SEITE, CAPARD.
Messieurs FOSSEY, HENRY, HOYER, GILLES, ROUSSEAU Conseillers municipaux.

Absente excusée :

Madame Florence CROS GIMBERT, pouvoir à Monsieur HENRY

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu lu par Madame CAPARD secrétaire de séance précédente est approuvé à l'unanimité.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue du scrutin municipal du 23 Mars les personnes suivantes ont été élues au Conseil Municipal :

NOMS	Prénoms
BORDIER	Marie Hélène
CAPARD	Véronique
CROS-GIMBERT	Florence
DELAMARE	Jean-Marie
FOSSEY	Jean-Luc
FOUGERES	Lucie
GILLES	Jacques
HENRY	Eric
HOYER	Jean-Pierre
ROUSSEAU	Gérard
SEITE	Brigitte

Après leur avoir adressé ses félicitations il demande qu'un secrétaire de séance soit désigné ; Madame Lucie FOUGERES est chargée de cette tâche et passe la parole à Monsieur Jean Pierre HOYER, doyen d'âge pour présider l'assemblée.

Monsieur Jean Pierre HOYER, Président de séance après avoir fait l'appel des conseillers élus le 23 Mars constate la présence de 10 membres et d'un pouvoir ; il déclare donc que le quorum est atteint et propose donc de procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande que deux assesseurs soient désignés ; Madame SEITE et Monsieur HENRY acceptent cette tâche.

Le président de séance demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Jean Marie DELAMARE est seul à présenter sa candidature.

Monsieur HOYER propose donc de passer au vote.

Monsieur HOYER constate 9 voix pour Monsieur Jean Marie DELAMARE et 2 absentions ; il déclare donc Monsieur Jean Marie DELAMARE, Maire de la commune de FOURNEVILLE et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur confiance renouvelée et prononce quelques mots de remerciements à l'attention des adjoints qui l'ont aidé dans sa tâche. Il souhaite remercier Jacques GILLES et Gérard ROUSSEAU pour notamment lui avoir transmis leur connaissance innée de la commune et du milieu agricole et Véronique CAPARD pour son rôle important de lien avec la population et la communauté scolaire.

Il rappelle que dans nos sociétés modernes, les communes comme les individus doivent constamment s'adapter

Qui aurait pensé que l'organisation de l'Education Nationale allait conduire les communes à s'impliquer autant dans la vie scolaire ?

Qui aurait pu penser que notre commune allait devoir s'occuper de la construction de logements ?

« L'adaptation des communes c'est de placer la personne la plus adaptée à chacun des postes ; c'est la mission qui vous est confiée ce soir en ce qui concerne les nouveaux adjoints et je suis certain que vous le ferez avec tout le sérieux nécessaire. »

ELECTION DES ADJOINTS

Il rappelle l'organisation actuelle de la commune en trois commissions placées sous la présidence d'un adjoint. Cette organisation étant reconduite par le conseil il propose de passer au vote selon les mêmes dispositions que pour le Maire afin d'élire les 3 adjoints.

ELECTION DU 1^{er} Adjoint chargé de la commission

Candidats : Monsieur Jacques GILLES et Monsieur Jean Pierre HOYER

Monsieur Jacques GILLES reçoit 11 voix ;

Monsieur Jacques GILLES est donc élu 1^{er} Adjoint

ELECTION DU 2^{ème} Adjoint chargé

Candidat : Madame Véronique CAPARD

Madame Véronique CAPARD reçoit 11 voix ;

Madame Véronique CAPARD est donc élue 2^{ème} Adjoint

ELECTION du 3^{ème} Adjoint chargé de la commission Urbanisme

Candidats : Monsieur Gérard ROUSSEAU et Monsieur Jean Luc FOSSEY

Monsieur Jean Luc FOSSEY reçoit 9 voix (Monsieur Gérard ROUSSEAU 2 voix)

Monsieur Jean Luc FOSSEY est donc élu 3^{ème} Adjoint

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités territoriales (article L 2122-22) prévoit que le Conseil Municipal peut déléguer au maire les compétences suivantes pour favoriser une bonne administration de la commune :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux ;
- Fixer, dans les limites fixées par le conseil municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas une nature fiscale
- Procéder aux virements de crédits depuis les chapitres de dépenses imprévues
- Procéder, dans la limite fixée par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- Accepter les dons et legs, qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4.600 Euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues à l'article L.213-3a1. 1 du Code de l'urbanisme dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions engagées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
- Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme

Le Conseil décide à l'unanimité de déléguer ces compétences au Maire

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES

Indemnité aux élus

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer les indemnités des élus selon les textes en vigueur comme suit

Pour le Maire 31 % de l'indice 1015 de la fonction publique

Pour chacun des adjoints 8,25 % de ce même indice

Indemnité au Receveur Municipal (Trésorier)

Les textes fixent les modalités de calcul en fonction de différents paramètres qui conduisent actuellement au versement d'une indemnité **de 294,33 Euros par an.**

DELEGATIONS ET REPRESENTATION

Les personnes suivantes sont désignées

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR : le Maire et le 1^{er} Adjoint

SAEP de Gonneville

**Titulaire : Jean Marie DELAMARE,
Suppléant : Jacques GILLES**

SDEC (Syndicat d'Electrification)

**Titulaire : Jean Marie DELAMARE
Suppléants : Jacques GILLES**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**4 membres :
Véronique CAPARD
Marie-Hélène BORDIER
Florence CROS-GIMBERT
Brigitte SEÏTE**

CONSEIL D'ECOLE

**2 membres :
Véronique CAPARD
Marie-Hélène BORDIER**

ELECTION DES SENATEURS

**1 titulaire : Jean-Marie DELAMARE
3 suppléants : Jacques GILLES
Véronique CAPARD
Jean-Luc FOSSEY**

COMMISSION DES IMPOTS

**12 titulaires :
Florence CROS-GIMBERT
Roland NIEZ
Gérard ROUSSEAU
Hervé FLAMBARD
Jérôme BISSON
Gisèle BUSNEL
Antoine GRASSELLI
Dominique CHEFDEVILLE
Gilles FOUGERES
Stéphane SIMAR
Didier CLUZEAU**

**12 suppléants :
Jean-Luc FOSSEY
Eric HENRY
Jacques GILLES
Firmin LAMON
Gilles MEVEL
Bernard GIMBERT
Jean LE DREAU
Thierry RUFFIN
Nicolas LELIEVRE
André NEZAN
Frédérique ACHALLE**

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

**Véronique CAPARD
Marie-Hélène BORDIER**

ASSOCIATION DE LA CANTINE D'ABLON

**Véronique CAPARD
Marie-Hélène BORDIER**

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

**Marie-Hélène BORDIER
Jean-Pierre HOYER suppléant**

CORRESPONDANT DEFENSE

Jean-Marie DELAMARE

CIMETIERE

Jean-Pierre HOYER

LISTE DES COMMISSIONS

COMMISSION N°1 : PATRIMOINE ET SECURITE

Le travail de cette commission placée sous la présidence du 1^{er} adjoint Monsieur Jacques GILLES consistera notamment à :

- Veiller à la conservation et à la sécurisation du patrimoine existant : ce patrimoine est principalement constitué de terrains aménagés ou non, de voirie, d'immeubles, de réseaux, de matériel ;
- Veiller à l'efficacité de la défense incendie ;
- Etudier toute évolution nécessaire de l'organisation de l'adduction d'eau sur le territoire communal ;
- Définir un programme global des travaux de voirie et des tranches adaptées à la capacité de financement du budget communal ;
- Participer au choix d'une filière d'assainissement collectif pour la zone prévue au schéma directeur d'assainissement ;
-

COMMISSION N°2 : POPULATION, ENSEIGNEMENT, COMMUNICATIONS

La question du maintien de notre école, la demande d'animation exprimée régulièrement montrent l'intérêt de la population pour cette commission.

Le travail de cette commission placée sous la présidence de Madame Véronique CAPARD 2^{ème} adjoint consistera notamment à :

Population :

- Développer les liens sociaux (animation inter-génération....) ;
- Suivi du DICRIM (Document d'information sur les Risques Majeurs ;
- Suivi du plan d'alerte et d'urgence des personnes vulnérables ;
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Enseignement :

- Suivi du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école ;
- Adéquation aux besoins des moyens mis à disposition de l'Education Nationale dans le cadre de l'école primaire (personnel, locaux, matériel) ;
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires (activités péri-éducatives...) ;
- Participation au Conseil d'Ecole ;
- ...

COMMISSION N°3 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La désignation d'un adjoint pour suivre les travaux de cette commission pourrait se poser compte tenu de la prise de compétence urbanisme par la Communauté de Communes et la fin de l'élaboration du PLU.

Néanmoins, la présence d'un adjoint apparaît nécessaire car il est important de réussir l'intégration dans l'environnement et la vie locale des 18 logements prévus le long du chemin des Buttreaux.

Plusieurs aspects doivent être appréhendés tenant compte notamment des contraintes d'effectifs de l'école, du schéma communal d'assainissement dont la filière reste à définir, de la conservation de la qualité de vie et du caractère rural de la commune.

Cette délégation à un adjoint peut en outre avoir un impact sur :

- les quelques atteintes à l'environnement constatées sur le territoire communal (mobile home, épaves de véhicules, dépôts de ferraille ...)

- le défaut d'entretien des haies bordant la voirie ;
- la promotion d'actions destinées à limiter les consommations ou produire de l'énergie renouvelable ;
- la réhabilitation des assainissements individuels (compétence CCPH) ;
- ...

Le travail de cette commission sera placé sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FOSSEY 3^{ème} adjoint.

COMMISSION N°4 : APPEL D'OFFRE ET MARCHES PUBLICS

Trois titulaires et trois suppléants sont désignés pour cette commission présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

Titulaires

Madame Brigitte SEÏTE
 Madame Véronique CAPARD
 Madame Florence CROS-GIMBERT

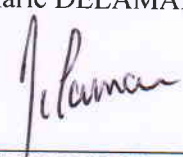
Suppléants

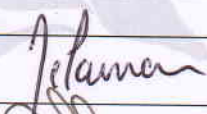









Monsieur Jean-Luc FOSSEY
 Monsieur Eric HENRY
 Monsieur Jacques GILLES

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 Heures 45 minutes

LE SECRETAIRE DE SEANCE
 Lucie FOUGERES

LE MAIRE
 Jean-Marie DELAMARE



NOMS DES PRESENTS	SIGNATURES	POUVOIRS
DELAMARE Jean-Marie		
GILLES Jacques		
CAPARD Véronique		
FOSSEY Jean-Luc		
BORDIER Marie-Hélène		
CROS-GIMBERT Florence		A HENRY Eric
FOUGERES Lucie		
HENRY Eric		
HOYER Jean-Pierre		
SEÏTE Brigitte		
ROUSSEAU Gérard		